



Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN ID FDS : 82658 FR

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière

SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

Synonymes

Solvant qualité supérieure or Safety-Kleen, Solvant de produit à utilisation continue (CUP) Safety-Kleen, Solvant de dégraissage à point d'éclair élevé, Solvant de bassin lave-pièces, Distillats de pétrole, Naphte de pétrole, Solvant de naphte, Essence minérale

Usage du produit

Nettoyage et dégraissage des pièces métalliques. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

Restrictions d'utilisation

Aucune connue.

FABRICANT

Safety-Kleen Systems, Inc.
42, Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9149, U.S.A.

FOURNISSEUR (au Canada)

Safety-Kleen Canada, Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario, Canada L1A 1B2

www.safety-kleen.com
Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

Date de la version

29 octobre 2019

Remplace la version du

30 septembre 2016

Date de la version originale

26 janvier 1995

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200.

Liquides inflammables - Catégorie 4

Danger par aspiration - Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3 (système nerveux central)

Éléments du SGH sur les étiquettes

Symboles



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Liquide combustible.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence et vertiges.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

Conseil(s) de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un extincteur de la Classe B/C ou de la Classe A/B/C, du dioxyde de carbone, de la mousse classique, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau pour l'extinction. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clé.

Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à toute réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

Autres dangers

Aucun connu.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	100

Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Description des mesures nécessaires

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment au savon et à l'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion

Danger par aspiration. EN CAS D'INGESTION : Ne PAS faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête plus basse que les hanches pour aider à empêcher l'aspiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes/effets les plus importants

Aigus

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Retardés

Peut causer des lésions du système nerveux central.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'exposition : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Administrer un traitement symptomatique et de soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les particularités de l'incident. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir de l'information supplémentaire.

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Les agents extincteurs à utiliser comprennent : extincteur de la classe B/C ou de la classe A/B/C, dioxyde de carbone, poudre extinctrice ordinaire, mousse, eau pulvérisée et brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Liquide et vapeur combustibles. La vapeur est plus lourde que l'air. Les vapeurs ou les gaz peuvent prendre feu à des sources inflammables éloignées et faire un retour de flamme. Ne pas laisser le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Les contenants fermés peuvent éclater violemment lorsqu'ils sont chauffés. Les contenants vides peuvent retenir des résidus du produit dont des vapeurs inflammables ou explosives. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique : Peut provoquer un incendie ou une explosion.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire du monoxyde de carbone et d'autres composés organiques.

Conseils pour les pompiers

Porter de l'équipement complet de protection contre l'incendie, notamment un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Maintenir à distance les personnes non indispensables, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée longtemps après l'extinction de l'incendie. Combattre l'incendie depuis une distance maximale ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation. Dans le cas d'un incendie important, utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation; si cela est impossible, évacuer la zone et laisser le feu brûler. Évacuer immédiatement en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur des réservoirs causé par l'incendie. Il faut se tenir à l'écart des extrémités des réservoirs. Pour les réservoirs, les wagons-citernes et les camions-citernes, le rayon d'évacuation est de 800 mètres (1/2 mile). Rester au vent et éviter les zones en contrebas. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. Consulter la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Retirer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Porter les vêtements et l'équipement de protection. Mécanismes techniques appropriés. Empêcher le personnel non indispensable de pénétrer dans la zone, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès. Ventiler la zone. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Utiliser de la mousse sur les déversements pour minimiser les vapeurs. Tenir à l'écart des approvisionnements en eau et des égouts. Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

combustible et transférer dans un récipient. Utiliser des outils antiétincelles. En cas de gros déversements : Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure.

Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Porter de l'équipement de protection individuelle au besoin. Les camions et les wagons-citernes doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert du produit. Ne pas respirer la vapeur ou le brouillard. N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et les chaussures. Ne pas fumer, manger ni boire en utilisant ce produit.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Ne découper, percer ou souder ce récipient ni à sa proximité. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit.

Matières incompatibles

Éviter les acides, les alcalis, les agents oxydants, les agents réducteurs, les halogènes.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8
ACGIH :	TWA de 100 ppm (apparenté au Solvant Stoddard)
NIOSH :	TWA de 350 mg/m ³ (apparenté au Solvant Stoddard) ; Plafond de 1800 mg/m ³ (15 minutes)
OSHA (États-Unis) :	TWA de 500 ppm ; TWA de 2900 mg/m ³ (apparenté au solvant Stoddard) ; TWA de 100 ppm (apparenté au Solvant Stoddard) ; TWA de 525 mg/m ³ (ISHA (annulé))
Colombie Britannique	TWA de 200 mg/m ³ (application restreinte aux conditions dans lesquelles les expositions aux aérosols sont négligeables) en tant que vapeurs totales d'Hydrocarbures Mention « Peau »

ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)

Des valeurs limites biologiques ne sont attribuées à aucun des composants de ce produit.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire d'urgence et de douches de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

Protection des voies respiratoires

Utiliser des cartouches de filtre à particules de la série P- ou R- et anti-vapeurs organiques homologuées par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Ne pas utiliser de respirateur de la série N-. Le choix et l'emploi de l'équipement de protection respiratoire doivent être conformes à la norme générale de l'industrie de l'OSHA (*OSHA General Industry Standard*) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou à la norme de la CSA Z94.4 au Canada.

Recommandations sur les gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques lorsque cela convient. En cas de contact avec la peau, porter des gants de néoprène, de nitrile ou une matière similaire dans les gants de protection ; ne pas porter de gants de caoutchouc naturel.

Équipement de protection

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants et sarrau de laboratoire ou tablier.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Liquide clair	État physique	Liquide
Odeur	Légère, odeur d'hydrocarbure	Couleur	Incolore à jaune pâle
Seuil olfactif	30 ppm (basé sur le Solvant Stoddard)	pH	Sans objet
Point de fusion	-45°F (-43°C)	Point d'ébullition	350°F (177°C)
Intervalle des points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible
Vitesse d'évaporation	< 0,1 (acétate de butyle = 1)	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Température d'auto-inflammation	480°F (249°C) (minimum)	Point d'éclair	148°F (64°C)
Limite inférieure d'explosivité	0,7 % VOL	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	5 % VOL	Pression de vapeur	<1,0 mm Hg (à 68°F)
Densité de vapeur (air=1)	5 (air = 1) (environ)	Densité relative (eau=1)	0,77 – 0,82 (à 60°F)
Solubilité dans l'eau	Insoluble	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

Viscosité	Non disponible	Solubilité (Autre)	Non disponible
Masse volumique	6,4 à 6,7 lb/gal US (770 à 800 g/L)	COV	100 % en masse ; 6,4 à 6,7 lb/gallon US ; 770 à 800 g/L ; Conformément au 40 CFR Partie 51.100(s) ; Pression de vapeur des COV : < 1,0 mm Hg à 20°C ; Le produit peut ou non être considéré comme étant photochimiquement réactif (100 % en masse) ; Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement.
Masse moléculaire	Non disponible		

Autres informations

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

Risque de réactions dangereuses

Ne se polymérise pas dans des conditions de température et de pression normales.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matières incompatibles

Éviter les acides, les alcalis, les agents oxydants, les agents réducteurs, les halogènes.

Produits de décomposition dangereux

Sans objet dans des conditions d'utilisation et de stockage normales. Renvoi à d'autres sections : Section 5.

Produits de décomposition thermique

La combustion peut produire du monoxyde de carbone et d'autres composés organiques.

Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Respiratoire

Peut causer une irritation respiratoire, des nausées, une perte d'appétit, des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, de la désorientation, des tremblements, des lésions pulmonaires, des convulsions, le coma.

Cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau.

Oculaire

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

Orale

Peut causer de la somnolence ou des étourdissements, des maux de tête, une perte de coordination, un danger par aspiration.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Oral DL50 Rat > 5000 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin > 2000 mg/kg ; Inhalation CL50 Rat > 5,2 mg/L 4 h

Effets immédiats

Peut causer une dépression du système nerveux central. L'aspiration peut entraîner des lésions pulmonaires, une irritation des voies respiratoires. Peut causer une irritation de la peau.

Effets retardés

Peut causer des lésions du système nerveux central.

Irritation/Corrosivité

Peut causer une irritation des voies respiratoires et une irritation de la peau.

Sensibilisation respiratoire

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Sensibilisation cutanée

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Cancérogénicité des composants

Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8
DFG :	Catégorie 3B (pourrait être cancérogène pour l'homme)

Mutagénicité pour les cellules germinales

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Données sur les effets tumorigènes

On ne dispose d'aucune donnée.

Toxicité pour la reproduction

On ne dispose d'aucune information sur ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Peut causer une dépression du système nerveux central.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Peut causer des lésions du système nerveux central.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer des lésions pulmonaires.

Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), du système nerveux central, rénaux (reins), oculaires (yeux) ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Analyse des composants – Toxicité aquatique

D'après le *California Code of Regulations*, on détermine la toxicité pour la vie aquatique, plus particulièrement du poisson, à l'aide d'une épreuve biologique aiguë d'une durée de 96 heures. Une matière n'est pas dangereuse si sa CL₅₀ est > 500 mg/L. Ce produit a réussi l'épreuve biologique et est considéré comme étant non dangereux.

Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

Potentiel de bioaccumulation

On croit que cette matière ne s'accumule pas biologiquement.

Mobilité

Il est attendu que la mobilité soit élevée dans le sol.

Autre toxicité

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux applicables. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correcte. Il n'est pas attendu que ce produit, s'il est jeté, soit un déchet dangereux caractéristique ou répertorié. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur pourrait changer le(s) code(s) de déchet applicable(s) à l'élimination de ce produit.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur le DOT américain :

Expéditions autres qu'en vrac (inférieures ou égales à 119 gallons US) : Non réglementées. **Appellation réglementaire :** *Cleaning compounds (Petroleum naphtha)* (Non réglementé par le DOT américain)

Expéditions en vrac

Appellation réglementaire : *COMBUSTIBLE LIQUID, N.O.S. (Petroleum naphtha)*

Classe de danger : 3 **N° UN/NA :** NA1993 **Groupe d'emballage :** III **Plaques-étiquettes requises :** 3

Information de l'IATA :

N° UN : Non réglementé à titre de marchandise dangereuse.

Information sur le TMD :

N° UN : Non réglementé à titre de marchandise dangereuse.

Renseignements supplémentaires

Numéro guide en cas d'urgence : 128 Référence : *Guide nord-américain des mesures d'urgence*

Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements canadiens

LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

Renseignements supplémentaires

Ce produit a été classifié conformément aux critères du *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés aux termes du RPC.

Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) Catégories de déclaration de 2016

Dangers aigus pour la santé : oui Dangers chroniques pour la santé : oui Incendie : oui Pression : non

Réactivité : non

Règlements des États américains

Aucun des composants de ce produit ne figure dans les listes de substances dangereuses des États américains suivants : MA, MN, NJ ou PA.

AVERTISSEMENT ! Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment au benzène, au dichlorobenzène, à l'éthylbenzène et au naphthalène, qui sont reconnus, par l'État de la Californie, de causer le cancer, et au benzène et au toluène qui sont reconnus, par l'État de la Californie, de causer des anomalies congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction. Pour obtenir de plus amples renseignements, allez au site www.P65Warnings.ca.gov.

Analyse des composants – Inventaire

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	

Inventaire américain (TSCA)

TSCA : Tous les composants de cette substance sont répertoriés ou sont exemptés de leur parution dans l'inventaire.

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 1 Incendie : 2 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

Résumé des changements

Examen et mise à jour réglementaire.

Clé/légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; *ADR - European Road Transport* (Europe) ; *AU - Australie* ; *BEI - Biological Exposure Indices* (indices biologiques d'exposition) ; *BOD - Biochemical Oxygen Demand* (DBO - demande biochimique en oxygène) ; *C - Celsius* ; *CAN - Canada* ; *CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie* ; *CAS - Chemical Abstracts Service* (États-Unis) ; *CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act* (États-Unis) ; *CE - Commission européenne (EC - European Commission)* ; *CEE - Communauté économique européenne* (anciennement) aujourd'hui : *UE - Union européenne* ; *CFR - Code of Federal Regulations* (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; *EU - European Union* (UE - Union européenne) ; *CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer)* ; *CLP - Classification, Labelling, and Packaging* (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; *CN - Chine* ; *CPR - Controlled Products Regulations* (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; *DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand)* ; *DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft* (Allemagne) ; *DL50/CL50 - Dose létale*

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50) ; DOT - Department of Transportation (États-Unis) ; DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; DSL - Domestic Substances List (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - European Commission (CE – Commission européenne) ; EEC - European Economic Community (anciennement), aujourd'hui : EU – European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - Environmental Protection Agency (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA – Massachusetts, MN – Minnesota, NJ - New Jersey, PA – Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U – États-Unis (US – United States) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; F-bruit de fond (pour les Indices biologiques d'exposition du Venezuela) ; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - International Air Transport Association (Association du Transport Aérien International) ; ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; IDL - Ingredient Disclosure List (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; IUCLID - International Uniform Chemical Information Database (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; KECI - Korea Existing Chemicals Inventory (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; KECL - Korea Existing Chemicals List (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Kow - coefficient de partage octanol-eau (Kow - Octanol/water partition coefficient) ; Kow - Octanol/water partition coefficient (Koe - coefficient de partage octanol-eau) ; KR – Korea (Corée) ; DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50 (DL50/CL50 – Dose létale 50/Concentration létale 50) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients (Canada) (IDL - Ingredient Disclosure List) ; LEL - Lower Explosive Limit (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (NDSL – Non-Domestic Substance List) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (LEL - Lower Explosive Limit) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (DSL Domestic Substances List) ; LLV - Level Limit Value ; LOLI - List Of Lists™ (liste des listes) - ChemADVISOR's Regulatory Database ; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - Maximum Exposure Limits (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX – Mexique ; NDSL – Non-Domestic Substance List (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - National Fire Protection Agency (États-Unis) ; NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis) ; NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (États-Unis) ; Nq – Non quantitatif ; Ns – Non spécifique ; NTP - National Toxicology Program (États-Unis) ; NZ – Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO - International Civil Aviation Organization) ; OSHA - Occupational Safety and Health Administration (États-Unis) ; PEL - Permissible Exposure Limit (PEL – Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis) ; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; RID - European Rail Transport (Transport ferroviaire) (Europe) ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (CPR - Controlled Products Regulations) ; RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances® (États-Unis) ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis) ; Sc – semi-quantitatif ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) (WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System) ; STEL - Short-term Exposure Limit (limite d'exposition de courte durée) ; STEV - Short-term Exposure Value (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; TCCA – Korea Toxic Chemicals Control Act (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; TDG - Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (TDG - Transportation of Dangerous Goods) ; TLV - Threshold Limit Value (TLV ou VLE – Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps (TWAEV - time-weighted average exposure value) ; TPQ – Threshold Planning Quantity (quantité seuil prévue) ; TQ - Threshold Quantity (quantité seuil) ; TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis) ; TW – Taiwan ; TWA - Time Weighted Average (moyenne pondérée en fonction du temps) ; TWAEV - time-weighted average exposure value (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (EU - European Union) ; UEL - Upper Explosive Limit (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - United Nations/North American (Nations Unies/Amérique du Nord) ; US - United States (É-U – États-Unis) ; VLE – Valeur limite d'exposition (Canada et Mexique) ; VN – Vietnam ; WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

Autres informations

Avis de non responsabilité

Le fournisseur ne donne aucune garantie quelle qu'elle soit, notamment des garanties de qualité marchande ou de convenance à une fin particulière. Tout produit acheté est vendu en prenant pour acquis que l'acheteur doit déterminer la qualité et la convenance du produit. Le fournisseur décline expressément toute responsabilité quant à tous dommages fortuits, indirects

Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : SOLVANT QUALITÉ SUPÉRIEURE (Vierge et Recyclé) SAFETY-KLEEN

ID FDS : 82658 FR

ou autres résultant de l'usage ou du mauvais usage de ce produit. Aucune information fournie ne doit être considérée comme étant une recommandation d'utiliser tout produit en conflit avec tous droits de brevet existants.